**34ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**Iran**

(Genève, le 8 novembre 2019)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de l’Iran.

Le Luxembourg salue les mesures positives prises par l’Iran depuis son dernier EPU, notamment dans le domaine de l’éducation. Nous restons cependant préoccupés par d’autres développements dans le domaine des droits de l’homme et le Luxembourg souhaite ainsi formuler les 4 recommandations suivantes à l’Iran:

1. Instituer un moratoire sur l’application de la peine de mort, en vue de son abolition définitive;
2. Ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et incorporer leurs dispositions dans le cadre juridique national ;
3. Mettre fin aux persécutions des minorités religieuses, y compris les Baha’i, pour leur participation à des activités sociales, éducatives et communautaires, qui font partie intégrante de leur pratique religieuse ;
4. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer et interdire la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1 min.05 ; n.114 ; 08.11.19 matin]*